

## Constitution d'un dossier de participation pour un consommateur de l'opération d'autoconsommation collective « SOLEIL Citoyen Rohan » de Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

**Prérequis : Souscription de minimum deux (2) actions à Centrales Villageoises du Pays de Saverne.** Attention au délai minimum nécessaire (1 mois maximum) pour avoir l'agrément et la validation des bons de souscription.

### Modalités de souscription pour les non-actionnaires :

- Remplir et signer un bon de souscription (personne morale, personne physique majeure ou mineure disponible sur le site [www.cvps.fr](http://www.cvps.fr) ),
- Effectuer le versement de la souscription par chèque ou virement à Centrales Villageoises du Pays de Saverne
- Validation du bon de souscription au Conseil de Gestion qui suivra la réception du bon et du versement.

Contrat entre le producteur d'électricité et le consommateur		
N° pièce	Désignation	À réaliser par le participant
Pièce n°1	Contrat de vente entre producteur et consommateur, complété des Conditions Générales de vente.	<b>Compléter les informations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de complément (données indiquées sur la facture du fournisseur habituel) : adresse, nom, référence PRM/PDL</li> <li>- Approuver les conditions générales de vente.</li> <li>- Parapher chaque page et signer en <u>deux (2) exemplaires</u></li> </ul>
Pièce n°2	Description tarifaire et informations	Pour information
Pièce n°3	Formulaire d'accord de participation à l'opération d'autoconsommation collective	<b>OBLIGATOIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuver les conditions générales de vente.</li> <li>- Parapher chaque page et signer en <u>deux (2) exemplaires</u></li> </ul>